



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



SERGE KLARSFELD

Bravo la Corse !

CULTURE

*Adecec,
 la culture corse
 au long cours*



LATINITÀ

*20 años
 de
 afición*



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P4 • J. FUSINA P 20 • BRÈVES P8 • AGENDA 22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Latinità
presenta



Festival
de Cine Español
y Latinoamericano

10-18 de febrero
de 2017

Espace Diamant
AIACCIU

www.latinita.fr

L'Odyssée de Pénélope

Difficile fin de janvier pour le couple qui voulait incarner la famille modèle, la droiture, l'intégrité.

Elle dans l'ombre cousait ou plutôt écrivait deux notes de 3500 signes rétribuées 100 000 €. Entre nous, ce billet d'humeur comprend 1892 signes mais pour le reste, il y a deux mondes entre les écrits de Pénélope et cet édito de Dumé.

Mais reprenons. Lui, parlementaire attaché à sa famille, s'est lancé dans un combat pour accéder à un palais convoité. Une guerre contre tous les prétendants au trône. Il a su en écarter quelques uns par une primaire mais il avait oublié que la guerre se jouait aussi avec des «boules puantes».

Pourtant il était certain d'avoir fait ce qu'il fallait pour être l'exemple, pour donner au bon peuple les leçons de rigueur et d'effort financier. Mais voilà, il avait oublié la dernière épreuve, Pénélope. Une épreuve aussi pour ceux qui croyaient en lui et pour tous ceux qui ont du mal à boucler leur fin de mois et qui préféreront peut-être écouter le chant de sirènes moins vertueuses.

Ce PénélopeGate comme on le nomme désormais soulève une fois de plus la question de l'utilisation des deniers publics par certains politiciens qui confondent réserve parlementaire et compte personnel. Ce qui est, aussi, dérangeant c'est qu'un candidat parle à la place de son épouse qui malgré les graves faits reprochés reste la première victime d'une pratique condamnable et de règlements de comptes dont on ne sait qui sont les instigateurs. En tant que femme, j'aurais aimé que Pénélope vienne elle-même en découdre. Qu'elle vienne s'expliquer sur les 600 000 € perçus pour son travail d'attachée au lieu d'attendre le retour de son homme bien-aimé qui n'a pas réellement convaincu tous ces effrontés qui à tort ou à raison l'ont descendu de son piédestal. Eh oui, Pénélope, les chemins de l'Élysée ne sont pas pavés que de bonnes intentions. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Ci la feremu à capì?

Qui, si tratta assai di a Corsica, di ciò chì ci tocca di vicinu è ancu puru di luntanu. Accade dinù ogni tantu di lampà un'ochjata nant'à l'attualità di u mondu, sempre cù a nostra lingua, à modu nostru. Perchè ghjè u sensu d'issa cronica, parlà di tuttu in corsu è senza rimorsu. Facenu parechji anni ch'ella dura è tutte e simane ghjè cù u listessu piacè chè nò spartimu un novu sugettu. A spartera, ghjè per noi è bella sicura per voi dinù, una parulla maestra cum'è a passione. È dopu avè fighjatu dumenica scorsa a finale di l'Open d'Australia trà Roger Federer è Rafael Nadal, s'hè pussutu gode d'issi dui valori universali chì oghje si facenu propiu rari ind'e pratiche spurtime. Tandù, emu mintuvatu digià u parcorsu di Laurent Lokoli nant'à i terreni di Roland Garros, ma di regula ci interessemu veramente pocu à u tennis. I dizzionarii ci danu definizione chì ci permettenu di capì l'idea generale d'una parulla. Ma ind'a pratica, una parulla pò tuccà un'antra dimensione. Pò cambià di sensu. Perchè u tennis ùn hè solu u fattu di mandà una balla per sopra à una reta disposta verticalmente, pichjendula cù una racchetta. U tennis ghjè un ghjocu tremendu ! Emu pussutu assicurassi ne torna una volta cù issu 35^u scontru Federer/Nadal chì fermerà di sicuru ind'e mente. Sò numerosi quelli chì avianu sunniatu quist'annu di stu novu ritovu ind'u quadru d'una cumpetizione cum'è quella di Melbourne. Sti pochi anni, i dui campioni eranu appena menu in vista, cù a ghjunta d'una nova generazione purtata da Andy Murray, Novak Djokovic, Milos Raonic, Stan Wawrinka o Kei Nishikori. Ci vole à di chì i dui ghjucadori supraneghjanu a classifica ATP dapoi u 2000. Ùn sò mancu vechji ma ci anu digià fattu campà tante stonde magnifiche. Cù l'Open d'Australia 2017, Roger Federer hà vintu 18 tituli di u Grande Chelem. Rafael Nadal, ellu, ne conta 14. Ciò chì ghjè dinù una prova di prima trinca. Ogni amatore avia u so preferitu. Stu colpu qui ghjè statu per u Svizzeru ma s'ellu s'era fattu batte da u Spagnolu, seria stata listessa a gioia popolare. Perchè a bellezza è a crudeltà sò u yin è u yang di l'emuzione spurtime; hè assai bella st'infrasata intesa nant'à Eurosport. Perchè dopu à un cuntrastu cusì ghjè u tennis chì sorte anch'ellu triu-fante è più grande... Evviva ■

Vous vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenaï,
vous avez

une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
email: journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION
1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95
Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Amandine Alexandre (Londres), Batti,
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,
Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,
Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,
partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.
Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773
ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ



Photo Manon Perelli

Lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, un rapport instaurant une commission chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base sur l'île a été adopté.

Si l'on a coutume de faire remonter l'idée d'un revenu universel à Thomas Paine, philosophe américain du XVIII^e siècle, force est de constater que l'idée fait actuellement l'objet d'un regain d'intérêt certain. «*On en parle à l'échelle planétaire*», note Jean-Guy Talamoni. *Il nous semble intéressant d'avoir ce débat en Corse*». Dans ce droit-fil, lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, son président a soumis à l'hémicycle un rapport relatif à la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité de ce revenu de base et d'en expérimenter la mise en œuvre sur l'île. «*Des expériences sont menées dans de nombreux pays et nous pensons que la Corse pourrait essayer cette orientation nouvelle*», détaille le président de l'Assemblée. Selon lui, l'île pourrait apporter, «*à la place qui est la sienne, sa contribution aux réflexions et aux propositions de mise en œuvre de dispositifs de sécurisation des carrières et des parcours de vie*». L'idée du revenu universel vise en effet à verser à chacun, tout au long de sa vie, un revenu suffisant pour satisfaire ses besoins élémentaires.

Ouvrant les débats, le président du groupe Front National, René Cordoliani, a immédiatement objecté que «*cette philosophie généreuse va se heurter à l'aspect financier. Toutes nos conversations vont se heurter à qui seront les bénéficiaires et qui va payer*». Jean-Martin Mondoloni, du groupe Le Rassemblement a pour sa part avancé que cette commission traite d'un sujet «*hors des champs de compétence de notre collectivité que nous a confié le législateur. C'est une petite révolution dont il s'agit ici, qui, si elle devait voir le jour, ne peut être que le fruit d'un État souverain*». Il a toutefois assuré que son groupe entendait pleinement participer aux travaux. «*Nous avons un certain nombre d'arguments à faire valoir au premier rang desquels une mécanique en chaîne: l'installation d'un revenu universel conduit à une inflation incontrôlable*», a-t-il indiqué, ajoutant que ce modèle pourrait de plus encourager à l'oisiveté. Citant Cervantès, il a ainsi souligné que «*honneur et*

profit ne peuvent pas dormir dans le même lit. Et l'honneur d'une société c'est d'abord et avant tout le travail». En réponse, le président de Corsica Libera Petr'Antò Tomasi, a opposé Thomas More et son Utopie. «*C'est l'utopie créatrice qui nous permettra d'inventer un nouveau modèle*», a-t-il répliqué, poursuivant: *Ce revenu universel va servir à éradiquer la grande pauvreté, à donner de l'oxygène aux classes populaires marquées par une grande anxiété vis-à-vis de l'avenir, y compris les étudiants ou les jeunes en recherche d'emploi*». Le communiste Michel Stefani a quant à lui fait valoir que mieux vaudrait revaloriser les salaires que de rechercher un consensus politique sur le sujet. «*Nous souhaitons engager une dynamique de dépassement du marché du travail pour aller une situation dans laquelle serait progressivement éradiqué le chômage*», a-t-il affirmé. Pour le groupe Prima a Corsica, Maria Guidicelli a appuyé sur le fait que «*cette réflexion ne doit pas ralentir l'action. Aujourd'hui, nous disposons des moyens d'agir pour permettre des conditions de vie décentes. Il faut intégrer cela dans la réflexion. Nous sommes en manque d'action*». Enfin, la conseillère territoriale de Femu a Corsica, Nadine Nivaggioni, a constaté que ce sont des «*valeurs philosophiques et humanistes qui n'ont pas le même sens*» qui différencient chacun des groupes. «*Pour notre part, nous sommes pour un partage et une solidarité. Nous ne pouvons pas laisser sur le bord du chemin des personnes qui n'ont plus de toit, plus de quoi manger, plus de famille. Il faut révolutionner une société qui dysfonctionne*», a-t-elle soutenu en guise de conclusion aux débats.

Le rapport a été adopté avec l'abstention de Christophe Canioni [non-inscrit] et du groupe Le Rassemblement. La commission ad hoc, mise en place prochainement, sera composée des présidents de l'ensemble des groupes, de représentants du Conseil exécutif et du Conseil économique, social et culturel de Corse, et ouvrira ses travaux à des chercheurs et spécialistes de la question. À l'issue, elle soumettra un rapport à l'Assemblée. ■ **Manon PERELLI**



Photo Pierre Pasqualini

TRANSFERT DE COMPÉTENCES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX VERS LA CTC

État des lieux en Balagne

Le 30 janvier en Balagne, le président de l'Office des transports de la Corse, Jean-Félix Acquaviva, a débuté une série de visites des ports départementaux de l'île. En effet, depuis le 1^{er} janvier les compétences de ces ports sont transférées du département à la CTC.

Un changement de propriétaire, dans le cadre de la loi NOTRe, qui concerne les ports de Calvi, Ile Rousse, Propriano, Bonifacio et Porto Vecchio. Une rencontre débutée dans la cité paoline avec les concessionnaires que sont la CCI 2B ainsi que des élus, le directeur du port et l'office du tourisme, ayant pour but tout d'abord de faire un état des lieux de ces ports mais aussi de faire part de la vision globale de l'Office des transports. «*Notre volonté est d'avoir une vision d'ensemble de ces infrastructures avec les deux concessionnaires qui sont donc les CCI de Haute-Corse et de Corse-du-Sud sur la complémentarité de ces ports en raison de leur trafic. On va aborder ainsi les questions des délégations de service public avec Marseille, les relations avec la Sardaigne pour Propriano, Bonifacio et Porto-Vecchio. Il sera aussi question du développement hors service public ainsi que des plans d'investissements et de leur urgence. L'autre point important est l'harmonisation tarifaire en fonction des trafics pour éviter les concurrences malsaines entre infrastructures. Cette unicité est une vraie chance pour la Corse, pour son réseau économique et touristique*» déclare Jean Félix Acquaviva. Un avis partagé par le directeur de l'office de tourisme de l'Ile-Rousse Jean-Michel de Marco. «*C'est une position qui nous semble ambitieuse dans le sens où c'est une vision globale, tant sur les infrastructures et leur gestion que sur la fiscalité ou encore l'activité. Désormais, nous attendons avec impatience la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Autre point intéressant, pour nous, est l'assurance de la part du président de l'OTC que le port de l'Ile-Rousse jouera un rôle majeur dans l'activité transport maritime de la Corse*». Rôle majeur qui nécessitera des travaux: un projet de 8,5 M€ prévoyant une extension de terre-pleins sur la mer a ainsi été présenté à Jean-Félix Acquaviva durant la réunion. Jean-Félix Acquaviva a poursuivi sa visite à l'aéroport de Calvi.

Accompagné de plusieurs chefs de services, du président de la CCI 2B, Jean Dominici, et des élus balanins de la CCI, le conseiller exécutif s'est intéressé à la hausse du trafic commercial de l'aéroport, de l'ordre de 1,36% pour 2016. Autre avancée, le dossier portant sur des travaux qui doteront l'aérogare calvaise d'infrastructures pour l'aviation générale et d'affaire, d'un coût de 3,5 M€ a été finalisé. Ce qui veut dire qu'en 2019 l'aéroport de Balagne pourra accueillir d'autres vols que ceux dits commerciaux. Une satisfaction pour le président de la commission Balagne à la CCI 2B, Jean-Toussaint Guglielmacci. «*Comme le président nous l'avait promis lors de sa dernière visite, le dossier d'infrastructures pour l'aviation générale et d'affaires est enfin finalisé après toutes ces années. C'est une très bonne chose pour la Balagne, son économie et son tourisme*». Un aéroport qu'il faut accompagner dans son développement, explique Jean-Félix Acquaviva: «*Aujourd'hui il y a une place pour le développement de l'aéroport de Calvi à l'international, une place pour le tourisme d'affaire et l'aviation générale. Il fallait aussi améliorer les horaires des vol sur Paris et c'est ce que nous avons fait en demandant à Air France de modifier ses offres de week-end l'hiver pour développer les courts séjours dans la micro région*». Dernier point de la visite, une rencontre avec le personnel du comptoir d'Air France. La compagnie aérienne ayant décidé de fermer ce point d'information, sept emplois sont menacés. Une fermeture inadmissible selon Jean-Félix Acquaviva: «*Dans le cadre de la délégation de service public, la CTC finance Air France notamment pour ce comptoir. Aujourd'hui ces obligations sont mises à mal. Nous allons donc demander un moratoire pour discuter de son avenir. Il est clair que nous ne nous satisferons ni d'une délocalisation, ni d'une suppression d'emplois*». Il devrait ainsi rencontrer les dirigeants de la compagnie dans les prochains jours. ■ Pierre PASQUALINI

ÉCONOMIE

Les difficultés des centres-villes à nouveau dans l'hémicycle

Par le biais d'une question orale, le président de l'Adec a été interrogé sur les améliorations que la majorité entend apporter pour aider les commerçants qui souffrent de la concurrence des zones commerciales périurbaines.

Le problème n'est pas nouveau, mais revient régulièrement sous les feux de l'actualité. Sans pour autant que de réelles améliorations aient été constatées jusqu'à présent. À la séance de questions orales de la session de janvier, Mattea Casalta, conseillère territoriale de Femu a Corsica, a interrogé le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) sur la situation des commerces en difficultés dans les centres-villes. «*Si nous faisons une photographie du développement économique de notre île, nous pouvons très vite nous rendre compte que l'activité se déplace du cœur des villes vers leur périphérie*», a-t-elle argué. Prenant en exemple la situation ajaccienne, elle a regretté que les commerces du centre-ville «*ferment un à un leurs portes au bénéfice d'une zone périurbaine industrielle néo-commerciale*». «*Ces petits commerçants ont le sentiment d'être les oubliés d'un système écrasant et il semble que les quelques mesures palliatives qui leur sont proposées ne suffiront pas*», a-t-elle poursuivi, interrogeant le président de l'Adec sur les orientations possibles pour améliorer cette situation. «*Le modèle économique que vous dessinez n'est clairement pas celui que nous espérons pour la Corse*», a

répondu Jean-Christophe Angelini. Rappelant son investissement dans les Assises des TPE et PME, il a pointé une série de dispositions concrètes et financées qui avaient alors été actées, à l'instar d'une ligne spécifique du PEI, de mesures d'ingénierie financière, ou encore de la territorialisation du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) national. Mettant en lumière une «*des mesures opérationnelles désormais à l'œuvre pour accompagner le commerce de centre urbain*», il a par ailleurs souligné qu'au minimum 20 M€ seront injectés d'ici 2020 pour les TPE et les centres urbains.

«*Ces mesures ne se substituent pas à l'indispensable sursaut contre une économie de franchise*», a-t-il cependant noté, appelant les communes et intercommunalités à se saisir elles aussi pleinement de «*leur responsabilité dans l'équilibre commercial*». «*Il me semble à tout le moins logique que les collectivités et EPCI concernés participent à cet effort budgétaire car il paraîtrait toutefois étrange que la CTC pallie financièrement les conséquences de décisions d'aménagement commercial qui lui échappent totalement*», a-t-il conclu. ■ Manon PERELLI

PATRIMOINE

Le projet Paoli-Napoléon dans sa phase opérationnelle

Lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, un rapport prévoyant la mise en place d'un comité de pilotage relatif au volet développement/ valorisation du projet a été adopté à l'unanimité.

Initié en 2014, le projet «Paoli-Napoléon» vise à la fois à permettre aux Corses de mieux connaître leur histoire, et à travailler sur les enjeux culturels et économiques liés aux figures de Paoli et Napoléon et de la révolution corse de 1729-1769. Un projet d'envergure décliné en deux volets, étroitement liés. Tout d'abord un volet scientifique mis en œuvre depuis 2014 à l'Université de Corse, qui a recueilli plus d'une centaine de contributions de haut niveau. Puis, un volet valorisation/développement. «*C'est là que la CTC entre en scène*», explique Jean-Guy Talamoni. Lors de la session de janvier, le président de l'Assemblée de Corse a ainsi soumis à l'hémicycle un rapport prévoyant la création d'un comité de pilotage relatif à ce deuxième volet. Rapport adopté à l'unanimité, sans difficulté, avec toutefois un amendement déposé par le groupe Le Rassemblement qui prévoit d'intégrer dans le comité des représentants de chacun des groupes. Signe de l'intérêt suscité par le projet. «*Ce comité de pilotage va désormais se pencher l'opérationnalité du projet. À travers ce vote nous avons lancé une opéra-*

tion de grande ampleur», souligne le président de l'Assemblée.

Le travail de ce comité consistera à «*définir les éléments favorables à un recensement, une structuration et une valorisation culturelle et économique de l'ensemble des identités territoriales de l'île*». Dans un premier temps, il s'agira ainsi «*d'identifier, d'évaluer et de qualifier le patrimoine culturel matériel et immatériel à même d'éveiller l'attraction des publics*». Pour cela, il sera nécessaire de procéder à un maillage des territoires dans un dialogue avec les municipalités et les intercommunalités. «*Toutes les communes de Corse sans exception ont une relation soit avec Paoli, soit avec la figure de Napoléon, soit avec la révolution de Corse*», note Jean-Guy Talamoni. Au delà de l'aspect touristique, le président de l'Assemblée a tenu à souligner que ce projet concerne tous les secteurs d'activités. «*C'est un projet auquel nous croyons beaucoup et qui, nous pensons, peut être pour la Corse un atout indéniable*», a quant elle indiqué Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge du patrimoine et de la culture. ■ Manon PERELLI

SERGE KLARSFELD

Bravo la Corse!

Historien, avocat, écrivain et défenseur des descendants des victimes de la Shoah, Serge Klarsfeld avait exprimé voilà quelques années sa volonté de demander pour la Corse, qu'il considère comme «l'île des justes», le titre de «Juste parmi les nations» auprès de Yad Vashem.

L'association B'naï B'rith a choisi de remettre deux Ménoras d'Or au peuple corse. Votre réaction?

Cette reconnaissance est importante. Je suis très heureux que le peuple corse soit récompensé par des gens qui font partie du peuple juif. J'ai souvent l'occasion de répéter qu'aucun Juif en Corse n'a été déporté, sauf un, «accidentellement», d'origine tchèque, livré lors du voyage d'un préfet. Aucun d'entre eux n'a été envoyé sur le continent lors de la grande rafle des Juifs considérés comme apatrides, durant l'été 1942. Ils n'ont pas été arrêtés car il n'y a eu aucune dénonciation. Je dis bien, aucune. Le préfet Balley et son administration ont joué un rôle déterminant dans cette protection puisque le premier a envoyé une note à sa hiérarchie indiquant qu'il n'y avait pas en Corse de Juif de cette catégorie. Il faut aussi souligner que si les Italiens ont regroupé certains Juifs à Asco, ils ne les ont pas livrés aux Allemands. Les Allemands n'ont pas pu agir en conséquence en Corse et ont dû affronter les maquisards et des résistants venus entre autres d'Afrique du Nord. Alors oui, je suis vraiment content que le peuple corse soit reconnu encore une fois. Il y a une dizaine d'années, lorsque je m'étais rendu à la Collectivité territoriale de Corse, j'avais dit à l'Assemblée territoriale que la Corse méritait le titre de Juste, même si ce titre ne peut pas lui être décerné par Yad Vashem puisqu'il n'est donné qu'à des personnes physiques. Cette reconnaissance est juste et je souhaite que tous ceux présents à cette cérémonie retiennent que la Corse est le seul département où il n'y a pas eu d'arrestation de Juif.

Deux jours auparavant, le 27 janvier, jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, est aussi la Journée internationale à la mémoire des victimes de la Shoah. La proximité entre ces deux dates a-t-elle du sens pour vous?

Oui, et plus que du sens, ça a surtout de la valeur. C'est de cette manière que s'installent des idées qui flottent dans la mémoire collective. Ce que je veux dire, c'est que plus tard, dans 100 ans ou peut-être même avant, je l'espère, on dira, on répètera sans cesse et on retiendra qu'en Corse, on n'arrêtaient pas les Juifs. En Corse, il n'y a eu que des Juifs protégés. Et puis, avec qui se passe actuellement, cette reconnaissance fait forcément écho à une situation nationale voire insulaire plus tendue vis-à-vis de l'immigration. Le 27 janvier, nous honorons la mémoire des disparus. Le 29 janvier, les Juifs honorent la Corse, les Corses. Donc pour conclure, bravo la Corse! ■
propos recueillis par Dominique PIETRI

REPÈRES

Serge Klarsfeld, 81 ans, est fils de déporté. Lui-même, en compagnie de sa mère et sa sœur, échappa de justesse à la Gestapo de Nice, venue arrêter son père, en 1943. En compagnie de son épouse, Beate, il a consacré sa vie à traquer et faire traduire en justice les responsables de la Shoah et à défendre la mémoire des victimes de la déportation dont les Juifs de France. Il a publié en 1978 *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, à partir de la liste des 76 000 déportés, classés par convois, mémorial remis à jour en 2012. Encore aujourd'hui très actifs, avec leur association Fils et Filles de déportés juifs de France (FFDJF) fondée en 1979, les Klarsfeld continuent de défendre les descendants des déportés juifs durant la Seconde Guerre mondiale. La FFDJF a notamment obtenu la condamnation de Maurice Papon et la reconnaissance officielle de la responsabilité du Régime de Vichy dans la persécution des Juifs, perpétrée au nom de la France par des fonctionnaires et policiers français. ■ DP

Photos M. Drey, Claude Truong-Ngoc

UN FAUX-PAS POUR LES JUSTES?

Pierre-Jean Luciani et François Orlandi ont reçu au nom de la population corse les deux Ménoras remises le 29 janvier par l'association B'naï B'rith. Dès l'annonce qu'ils seraient les récipiendaires, la question a couru sur les réseaux sociaux et ailleurs: pourquoi eux et pas les deux présidents de la Collectivité territoriale? Alain Cohen, à l'origine de cette cérémonie, explique: «nous avons décidé de remettre ces Ménoras aux élus les plus proches des habitants corses. Après les édiles, il nous a semblé naturel de contacter les présidents des Conseils départementaux. Mais nous avons aussi invité les présidents de la Collectivité Corse à se joindre à nous». Si Sébastien Quenot, directeur de cabinet de Jean-Guy Talamoni, parle de «maladresse», Gilles Simeoni, de son côté, fait part de son étonnement le 1^{er} février en affirmant n'avoir jamais été invité. Il précise aussi ne pas vouloir faire de polémique et soulignait que l'essentiel est que le peuple corse soit à l'honneur, rejoignant en cela Alain Cohen qui déclare: «On voulait vraiment remercier la population corse. C'est cela qui est important» ■ EP



ISULA SURELLA Ils ont marché sur Cagliari

Bergers, pêcheurs, maraîchers... Environ 5 000 personnes ont défilé le 1er février à Cagliari à l'appel du syndicat agricole Coldiretti. Au chapitre des motifs de colère, la mainmise des industriels qui imposent aux éleveurs ovins et caprins des prix du lait toujours bas (selon Coldiretti, de 2,10€ le litre il y a deux ans encore il s'établit aujourd'hui à 0,60 € voire 0,55 €) tout comme ils s'emploient à faire revoir à la baisse les prix du blé; les exportations qui constituent une concurrence impitoyable pour les produits issus de l'agriculture et la pêche locales; les retards de paiement des primes communautaires... et l'apparente indifférence des pouvoirs publics, nationaux comme régionaux. Quatre jours auparavant, pourtant, le ministre des Politiques agricoles, Maurizio Martina, s'était entretenu avec des élus sardes, le député Giuseppe Luigi Cucca et les conseillers régionaux Piero Comandini et Franco Sabattini, leur assurant que 100 M€ de fonds européens seraient débloqués et annonçant une aide de 6M€ pour les filières d'élevage ovine et caprine, dont 50% étaient destinés aux professionnels sardes. Et le 31 janvier la Région autonome invitait des représentants du monde agricole à l'apaisement, tandis que le Conseil examinait une série de mesures destinées à mettre fin à la crise. Pour autant, sur les routes de l'île, des convois de tracteurs ont poursuivi leur voyage vers Cagliari, où la manifestation s'est déroulée dans le calme. ■ Sources : La Nuova Sardegna, L'Unione sarda

L'IMAGE DE LA SEMAINE INTÉRÊT POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



des Français se disent intéressés par l'élection présidentielle.



des Français se disent moyennement intéressés par l'élection présidentielle.

« Honneur et profit ne peuvent pas dormir dans le même lit » a argumenté, en rameutant Cervantès, le conseiller territorial LR **Jean-Martin Mondoloni**, peu favorable à l'expérimentation d'un revenu universel en Corse. Jolie citation... que l'on pourrait utilement faire broder sur un coussin à l'attention de François et Pénélope Fillon. Afin qu'ils méditent dessus... à tête reposée ?

« Je ne sais pas ce que veut Emmanuel Macron. Il intéresse des citoyens qui se sont ou s'intéressent encore à moi, il y a des points de rencontre du point de vue des électeurs. Mais je ne sais pas quel est son projet » s'interrogeait **François Bayrou**. Qu'il se rassure, il se peut fort que Macron n'en sache encore rien lui-même.

HAUT

Le 1^{er} février, la commission des lois du Sénat a adopté, la proposition de loi visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de propriété présentée par les députés Camille de Rocca Serra, Sauveur Gandolfi-Scheit, Paul Giacobbi, Laurent Marcangeli, François Pupponi et plusieurs de leurs collègues. Son président, Philippe Bas (LR) a estimé que « les difficultés foncières qui affectent la sécurité de la propriété foncière en Corse justifient la mise en œuvre de moyens temporaires exceptionnels pour y remédier ».

BAS

Selon Altares, entreprise spécialisée dans l'édition de bases de données sur les entreprises, moins de 58 000 entreprises ont fait l'objet d'une procédure judiciaire en 2016 soit -8,3 % par rapport à 2015. Pour le seul quatrième trimestre 2016, le recul des défaillances atteint une moyenne nationale de 12,2%. Une exception, cela dit. Celle de la région la région Corse où la hausse des défaillances sur un an est supérieure à 23,6%.

FRAGILE

Selon la Fondation Abbé Pierre, le quota de 25 % d'attributions de logements sociaux hors des quartiers politiques de la ville (QPV) pour les ménages appartenant au premier quartile de revenus n'est pas atteint : il est de 18,72 % en moyenne nationale et de 17,72 % en Corse où, par ailleurs, dans les QPV, le taux d'attribution de logements sociaux aux demandeurs présentant les revenus les plus faibles est de 37,50 %, contre une moyenne nationale de 28,50 %.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



N° 01



PLMC AVOCATS

658 rue Maurice Schumann
30000 Nîmes - Tel 04 66 04 94 40
mail:242@plmc-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NIMES du 18/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Agricole

Dénomination sociale : LES FRANGINES
Siège social : TALLONE [20270] - POMPUGLIANI

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, et plus spécialement l'exploitation du domaine agricole dit POMPUGLIANI situé sur la Commune de TALLONE [20270], la vente, la commercialisation et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation, ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de produits réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2.000 euros,

Gérance : Madame Chantal LESCOMBES épouse MEURS, née le 03/03/1971 à BASTIA [20200] demeurant à AUBORD 30620 - 6 Square de l'Améthyste.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.



Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

55 mm

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/01/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** ISABELLE ADIGE ARMENGAUD **Siège social :** Residence les Albizzias Bat C, 20137 PORTO VECCHIO **Forme :** SASU **Sigle :** I.A.A **Nom commercial :** I.A.SCOLTA **Capital :** 8000 Euros **Objet social :** Formation professionnelle continue, formation, psychothérapie, thérapie, enseignement, bilan de compétences, conseil, encadrement, coaching, accompagnement. **Président :** Madame Isabelle ADIGE-ARMENGAUD demeurant à PURGU, 20146 SOTTA élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 Novembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **RMB Rénovation, Maçonnerie Balanier**

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2000 euros

SIÈGE : Lieu-dit "I TETELLE" Lozari, 20226 Belgodère

OBJET : Travaux de maçonnerie générale, travaux publics, gros et second oeuvre de bâtiment, tous travaux de construction, réparation et rénovation

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Excepté entre les associés, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Monsieur **FRANCESCHI Ange-Marcel**, demeurant Lieu dit "I TETELLE" Lozari, 20226 Belgodère

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé, en date du 05 juillet 2016, à CALVI [20260], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BICCHIERAY SERVICES**

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Siège social : 22 Les Alizés - RN 197 - 20260 Calvi

Objet : Les prestations de services se rapportant au transport et à la livraison de courses, d'électroménager, de plis, de paquets

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de BASTIA

Capital : 2.000 euros, par apports en numéraire

Président : Monsieur **Joseph BICCHIERAY**, demeurant et domicilié à CALVI [20260], 22, Les Alizés, RN 197.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio, du 20/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALS**

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège social : Port de Plaisance Charles Ornano, 20090 Ajaccio

Objet : Restauration rapide

Durée : 99 ans

Présidente : Melle **GALLON Sandrine**, demeurant Vieux Molini, 20166 Porticcio

Directrice Général : Melle **Lefèvre Ludvine**, demeurant Vieux Molini, 20166 Porticcio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Janvier 2017 à Biguglia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION : **2R IMMOBILIER**

SIÈGE SOCIAL : 9 Rue de St André, 20620 Biguglia.

OBJET : L'acquisition, la construction, la vente de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location,

Leur gestion ultérieure et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

CAPITAL : 100 € (Cents euros).

GERANCE : Monsieur **RABOUILLE Thomas**, demeurant Résidence Mariana Grand Parc, Bât. E, 20290 LUCCIANA. Né le 9 novembre 1982 à Les Ulis [91] de nationalité Française.

Monsieur **ROSSI Sébastien**, demeurant 9 Rue de St André, 20620 BIGUGLIA. Né le 28 MAI 1983 à Suresnes [92], de nationalité Française.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

les représentants légaux,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26 janvier 2017 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **M.G.D.G**

Capital social : 1.000 €, divisé en 100 parts de numéraire entièrement libérées

Siège social : La Croix de LECCI - 20137 LECCI

Objet : L'achat, la vente, l'hivernage, le remorquage, le convoyage, la location de courte ou longue durée de tous bateaux à voile ou à moteur

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérant : M. **GIANNI Matthieu** demeurant Résidence le NEPTUNE, Rue Cdt L'HERMINIER, 20137 PORTO-VECCHIO

La **société sera immatriculée** au RCS AJACCIO.

Le gérant,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 24.01.2017, il a été constitué une SCI :

Dénomination sociale : **BELLA VISTA**

Forme : SCI

Capital : 1.000 €

Siège social : Lotissement Le Cigalon - Lieu-dit Concia - 20232 OLETTA

Objet : Gestion de patrimoine immobilier

Durée : 99 ans

Cession de parts : **Clauses d'agrément :** Les parts sont librement cessibles

qu'entre associés fondateurs ainsi qu'à leurs descendants

Gérant : Madame **Pascal ANTONINI COSTAZ**, domiciliée Lieu-dit Croce à OLETTA [20232] est désignée en qualité de gérante pour une durée indéterminée

Immatriculation au RCS : La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA

Pour avis et mention,

N° 09

FANFAN CHARCUTERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Route de Sorbo

Lieu-dit Costarella, 20213 Folelli

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FOLELLI du 20 janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **FANFAN CHARCUTERIE**

Siège : Route de Sorbo, Lieu-dit Costarella, 20213 Folelli

Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Commerce de détail de produits à base de viande et de produits alimentaires divers.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **François NAVARRA**, demeurant Route de Sorbo, Lieu-dit Costarella, 20213 FOLELLI

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

Le Président.

N° 10

PETITE ASIE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02-01-2017 fait à Lucciana [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION : **PETITE ASIE**

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit TAVERNACCIO, Route de L'Aéroport - 20290 LUCCIANA

OBJET : La société a pour objet l'activité de traiteur asiatique, petite restauration sur place ou à emporter, épicerie fine ainsi que la vente d'objets de décoration.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 2000 euros entièrement libéré

PRÉSIDENT : Mr **DARRAS Arnaud**, né le 07-08-1972 à Mont Saint-Aignon [76], demeurant Résidence Terra Nostra - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA, de nationalité Française, pour une durée illimitée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cession d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 11

LURRU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit U Lurru,
20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pietralba du 04 janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LURRU**
Siège : Lieu-dit U Lurru, 20218 Pietralba
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : Rôtisserie, dégustation et vente de produits régionaux, boucherie, charcuterie, petite restauration.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Anthony Julien Philippe Riolacci, demeurant Lavigni, 20218 Pietralba

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination : **PRO CARRELAGE**
Capital social : 100 Euros
Objet social : Tous travaux de revêtement des sols et des murs
Siège social : Lieu-dit Pieddi Piaggia - RDC, 20600 FURIANI
Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS
Président : Monsieur JORGE MANUEL MAIA MACEDO demeurant Lieu-dit Pieddi Piaggia - RDC - 20600 FURIANI, élu pour une durée indéterminée
Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 janvier 2017, il a été constitué une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **LES IMMORTELS CAPITAL** : 10.000 EUR.
SIÈGE : Quartier Capparone, 20226 OCCHIATANA. **OBJET** : L'intermédiation commerciale en produits divers, et plus spécifiquement, l'intermédiation commerciale en produits de beauté d'origine bio ou naturelle en provenance de Corse et, plus généralement, toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet. **DURÉE** : 99 années. **PRÉSIDENT** : M. David TISSERAND demeurant 9 chemin des caniers à Roquefort la Bédoule (13). La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 26/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale :
DOMINICI INVESTISSEMENTS

Siège social : 289, Lieu-dit Strada Vecchia, 20290 BORGO

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 631.500 Euros
Gérance : Mr Daniel, René, Claude DOMINICI-DUCLOT demeurant 6 Rue Dinelli, Villa Geroda, 20620 BIGUGLIA
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BRANDO du 30/01/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **POLAIRE**
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : QUATRE MILLE EUROS (4000,00 €)
Siège social : [C/Orsatelli Josselin] MAISON NICOLAI, 20222 BRANDO
Objet : La société a pour objet la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce ou entreprises professionnelles ou artisanales de Monteur Dépanneur Frigoriste pour professionnels, particuliers ou entreprises. Vente et installation d'équipements thermiques et de climatisation réversible du froid, de la pompe à chaleur et du chauffage.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et de sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Président : ORSATELLI Josselin
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **VIGNA BIANCA**
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 481 Avenue Marie Jeanne BOZZI, 20166 Porticcio
Objet social : L'acquisition, la location d'appartements et de maison, vide ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 5000 €
Gérance : **ISTRIA David** demeurant 481 Avenue Marie Jeanne BOZZI, 20166 Porticcio, 4 rue Henri Cheneaux, 13008 Marseille
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 17

GV HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : Villa les Aravis
5, route Santa Lucia
20200 Ville Di Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ville di Pietrabugno du 01 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **GV HOLDING**
Siège social : Villa les Aravis, 5 route Santa Lucia, 20200 Ville Di Pietrabugno
Objet social : Prise de participation au capital de toutes entreprises ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la politique du groupe. Toutes missions de direction générale opérationnelle et technique. La mise à disposition de tous services de gestion transversale, assistance technique, financière et juridique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7000 euros
Gérance : Monsieur Henri VINCENTI, demeurant Villa les Aravis - 5 route de Santa-Lucia, 20200 Ville di Pietrabugno ; né le 19 novembre 1969 à MARSEILLE, de nationalité française est nommé premier gérant de la Société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/01/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **COSCA SULANA** - **Objet social** : Exploitation, Location-gérance d'un fonds de commerce - **Siège social** : Route du Port - 20245 GALERIA - **Capital** : 1.000 €. - **Durée** : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA - **Président** : Monsieur Jean Claude NOIR demeurant Route du Port à GALERIA.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Prunelli du Fiumorbo du 01/01/2017, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CASILELLI** ;
Siège : LUGO DI NAZZA [20240], Route de Pratello ;
Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ;

Objet :
La société a pour objet :
- La culture d'arbres fruitiers
- Achat et vente de produits agricoles ou alimentaires

Gérance : Monsieur Pierre Marie Guy Francis CLAUSTRÉ, demeurant à Route de Pratello 20240 GHISONACCIA
Madame GUYÈNE HENRIETTE CLAUSTRÉ, demeurant à Route de Pratello, 20240 LUGO DI NAZZA.

Pour avis, La Gérance.

N° 20



Maitre Antoine GRIMALDI,
Notaire soussigné,
associé d'une Société Civile
Professionnelle dénommée
**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI",**
titulaire d'un Office Notarial
ayant son siège à Bastia
(Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 4/05/2011, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : **"LILO"**
Siège : BASTIA [20200], C/OP Mr Olivier MOREL-LOTA, 2 Cours Pierangeli
Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de : SIX CENT MILLE CENT EUROS [600.100,00 EUR]

Apports : Monsieur Peter LINDGREN apporte la somme de CENT EUROS [100,00 EUR]. Madame Emmanuelle LOTA épouse LINDGREN apporte le bien sis à MERIA (HAUTE-CORSE) 20287, Une maison d'habitation de type F10, construite sur deux niveaux, avec terrain attenant Cadastree : Section G n°111 Lieudit PERI pour 00 ha 03 a 38 ca ; section G n° 113 ldt GUADI pour 00 ha 03 a 76 ca ; section G n° 209 ldt VIGNA VECCHIA pour 00 ha 04 a 26 ca ; section G n°112 ldt PIERI 00 ha 33 a 08 ca, pour une valeur de SIX CENT MILLE EUROS [600.000,00 EUR].

Gérant : Madame Emmanuelle LINDGREEN née LOTA, demeurant à CORSIER - 1246 - GENEVE (Suisse) 24 chemin des Buchilles.

Immatriculation au RCS de BASTIA
Pour avis et mention, Me Antoine GRIMALDI, Notaire.

MODIFICATION GERANT

N° 21

M.A.

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5043 Lieu-dit Arena
20215 Vescovato
R.C.S. Bastia 811 737 261

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Nathalie Marie Catherine ACQUATELLA (épouse ACHILLI), demeurant Chemin de Casabiti N°350 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

**SARL EXPERTISE
COMPTA CORSE D'AUDIT**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège Social :Résidence Flore & Sens Bâtiment A,
Rue du Maréchal Juin, 20600 Bastia
R.C.S. Bastia 340 632 330**AVIS D'INSERTION**Avis est donné du changement de gé-
rance d'une Société présentant les ca-
ractéristiques suivantes :**Dénomination :** EXPERTISE COMPTA
CORSE D'AUDIT**Forme :** Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Résidence Flore & Sens,
Bâtiment A, Rue du Maréchal JUIN,
20600 BASTIA. L'assemblée générale a
nommé comme nouvelle Gérante, à
compter du 1er janvier 2017, Madame
Laude Marie Padovoria CALZARELLI en
remplacement de M. Gérard CASAVEC-
CHIA démissionnaire. L'article 18 des
statuts a été mis à jour.

Pour avis,

N° 23

SCI U SVEGLIUSociété Civile au capital de 1.829,39 €
Siège social : Place de l'Eglise
20250 Corte-401 633 722 RCS Bastia**REPLACEMENT
DU GERANT**Aux termes d'une délibération en date
du 11/01/2017, l'Assemblée Générale Ex-
traordinaire a nommé Mr Jean-Pierre,
Mendi SIMEONI, demeurant 4, Rue de
l'église 20250 CORTE, en qualité de gé-
rant pour une durée illimitée en rempla-
cement de Monsieur Marcel SIMEONI.
Modification sera faite au Greffe du Tri-
bunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

Transports Paverani,SARL au capital de 9000 euros
Siège social : Piazza - 20228 Luri
822515375 RCS BastiaLe 26/12/16, les associés ont décidé de
nommer Gérant M. Quentin Paverani
Duval, Piazza, 20228 Luri. Mention au
RCS de Bastia.

N° 25

SCI PANCONISociété Civile Immobilière
Au capital de 10.000 €
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
517415808 RCS de Ajaccio**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GERANT**Suivant délibération du 30 décembre
2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a
nommé M. Jérôme CORAZZINI, demeu-
rant 20 Boulevard Albert Premier, Ré-
sidence Albert Premier, Entrée B, 20000
AJACCIO, en qualité de gérant à com-
pter dudit jour en remplacement de M.
Florian SIMONGIOVANNI, démission-
naire. Modification : Greffe du Tribunal
de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 26

GUARGUALESociété Civile Immobilière
Au capital de 111.287,78€
Siège Social : Guarguale
20128 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio 412 460 099**CHANGEMENT D'UN GERANT**Aux termes d'un Procès-Verbal de Dé-
libération d'Assemblée Générale Extra-
ordinaire en date du 02 septembre 2016,
enregistré au SPFE d'AJACCIO le 25 janvier
2017, dossier 2017 02750, référence 2017 A
00160, les associés de la société ont
nommé, à compter du 02 septembre 2016
comme unique gérant Mademoiselle
Laura, Marie-Blanche CHEVALLIER, de-
meurant à AJACCIO (20000), 47, Rue de
Wagram. Sans limitation de durée, en rem-
placement de Madame Françoise CHE-
VALLIER épouse DERLON, démissionnaire.
Pour avis, Le Gérant.

N° 27

**Société Civile Agricole du
Domaine de SAINTE ANNE**Société Civile Agricole
Capital : 15.244,90 euros
Tallone - 20270 Aléria
RCS Bastia 343 702 999Aux termes d'une AGE du 22/12/2016,
les associés ont décidée de nommer
comme co-gérant de la société à partir
du 22/12/2016, M. Pierre-Edouard GAN-
DOIN, demeurant à Bellegarde (30127),
Mas Sainte Françoise, en remplacement
de M. Pierre GANDOIN, démissionnaire à
compter du 22/12/2016. En conséquence
l'article 4 des statuts est modifié.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du
Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 28

CORSICA BATISiège : Casa Bianca, Quartier Porta,
20160 Letia St Martin
Capital social : 5000,00 EUR
Numéro SIREN : 824 735 294 RCS
Ajaccio 20000Par décision de L'Assemblée Générale
Ordinaire en date du 10/01/2017, il a été
pris acte de la nomination de Monsieur
Alexandre CANALE, demeurant demeurant
immeuble Belvedere, Bât. B 7, rue
des eucalyptus, 20000 Ajaccio en quali-
té de nouveau Gérant, 10/01/2017 pour
une durée de trois ans, en remplace-
ment de Monsieur Nicolae SABAU, Gé-
rant démissionnaire. Mention en sera
faite au Registre du Commerce et des
Sociétés de Ajaccio.

N° 29

LA GELATSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500.00 €
Siège social : Lieu-dit Marincaja
di Viva - Centre Commercial
U Paese - 20166 Porticcio
751 317 413 RCS AjaccioSuivant décisions de l'assemblée gé-
nérale ordinaire du 01 avril 2016 : A la suite
de la démission de Monsieur Michaël-
Junior ANDREANI-GROS, gérant, il n'a
pas été procédé à son remplacement.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de
commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 30

La Société dénommée
LBJ,
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 €
ayant son siège social à RN 198
Sari-Solenzara (20144)
identifiée sous le numéro
SIREN 813213923 RCS Ajaccio**CHANGEMENT
DE SIEGE SOCIAL**Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 20 janvier
2017 les associés de la société LBJ ont
décidé de transférer le siège social qui
était situé RN 198 - SARI-SOLENZARA
[20144] à l'adresse suivante : [20145]
SARI SOLENZARA à compter du 20 jan-
vier 2017.L'article 4 des statuts a été, en consé-
quence, mis à jour.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 31

SARL DTCSARL au capital de 1000 €
Siège social : 50 Corniche Kennedy,
Villa Les Catalans, 13007 Marseille
793 190 976 RCS de MarseilleL'AGE du 01/12/2016 a décidé de trans-
férer le siège social de la société **Marine
de Meria, 20287 Meria**, à compter du
01/12/2016.**Gérant :** M. GIUDICELLI Sylvain, demeu-
rant 50 Corniche Kennedy Villa Les Ca-
talans, 13007 Marseille Radiation au
RCS de Marseille et réimmatriculation
au RCS de Bastia.**"ICN"**
TEL 04 95 32 04 40
FAX 04 95 32 02 38

N° 32

2R PLOMBERIESociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 8, Rue St Jean
20620 Biguglia
N° Siren : 801 993 189
RCS Bastia 2014 A 939**AVIS DE MODIFICATION**Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 25 janvier
2017, les associés ont décidé de trans-
férer, à compter du 10 janvier 2017, le
siège social qui était à 20620 BIGUGLIA,
8 Rue St Jean, à l'adresse suivante :
20620 BIGUGLIA, 9 Rue de St André.
L'article 4 des statuts a été, en consé-
quence, mis à jour. Le dépôt légal sera
effectué au RCS de Bastia.Pour avis et mention, RABOUILLE Thomas
et ROSSI Sébastien, Cogérants et associés.

N° 33

SCI GREPAQSociété Civile Immobilière
Capital : 100 euros
Siège : 9 avenue Paul Giacobbi,
Apt 412, 20600 Bastia
RCS 510 041 098**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 17/01/2017, les
associés ont décidé de transférer le
siège social de **(ancien siège)** Allée E
Fureste, Folelli, 20213 Penta di Casinca
à **(nouveau siège)** 9 avenue Paul Gia-
cobbi, Apt 412, 20600 Bastia à compter
du 31/01/2017. Les statuts ont été mo-
difiés en conséquence. Mention sera
faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 34

Fiduciaire Ile de France Méditerranée

BASTIA - NICE - GENOVA - CAGLIARI - PORTO CERVO

1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia - Tél : 04.95.34.84.34**CONSULTEK**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Villa Roche
Chemin du Macchione, 20600 Bastia
805 232 659 RCS BastiaLe 23/01/2017, l'associé unique a décidé
les modifications statutaires suivantes
- D'étendre l'objet social aux activités
suivantes : restauration, préparation de
plats cuisinés sur place ou à emporter.
L'article 2 des statuts a été modifié en
conséquence ; S'agissant des condi-
tions d'admission aux assemblées, tout
associé a le droit de participer aux dé-
cisions collectives dès lors que ses ti-
tres de capital sont inscrits en compte
à son nom ; pour l'exercice du droit de
vote, une action donne droit à une voix.
Toutes les cessions d'actions sont sou-
mises à agrément préalable donné par
décision collectivement extraordinaire des
associés. Ces modifications prennent
effet à compter du 23/01/2017.

N° 35

MAITRADSociété par Actions Simplifiée
Capital : 7622,45 Euros
Siège social :
Lieu-dit Ceppe - RN 193
20260 Biguglia (Haute-Corse)
R.C.S : Bastia B 342 961 125Suivant délibération extraordinaire des
associés en date du 19 janvier 2017 :
- La société a été transformée en so-
ciété par actions simplifiée à compter
du 1er janvier 2017.
- Monsieur Michel BALDUZZI et Ma-
dame Marie GUIDINI co-gérants de la
société sous forme de SARL ont été
nommés respectivement Président et
Directeur général de la société sous sa
nouvelle forme, le Directeur Général
ayant pouvoir général d'engager la so-
ciété envers les tiers.
- Les statuts de la société sous sa nou-
velle forme ont été adoptés étant pré-
cisé que les cessions et transmissions
d'actions sont soumises à l'agrément
stipulé à l'article 11 desdits statuts.

Pour avis,

N° 36

Dénomination sociale :

holding phi

Forme : SASU

Siège social : 55 Bd Graziani
20200 Bastia

Capital social : 20.000 €

Numéro SIREN 818053688 Bastia

Avis de nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2016 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement : Bruno pellegri sis au 2 cours paoli 20250 corte et marc ninu co gérant sarl GECL rcs bastia B 340606409 sis au 2 Bd Paoli 20200 bastia. Modification au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 37

SCIE & D.

SCL au capital de 154 €

Siège : C/O Mr Festa Le Rivoli
Rue du Soleil Levant, 20090 Ajaccio
447939976 RCS Ajaccio

Par décision de L'AGE du 31/12/2016, il a été décidé de transformer la société en SARL de famille sans la création d'un être moral nouveau, à compter de ce jour. Son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Gérance : M. Etienne FESTA demeurant immeuble Rivoli rue du soleil levant 20090 Ajaccio. **La dénomination sociale est :** E&D. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

N° 38

PIERRE CULIOLI

S.A.S. au capital de 10.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Mazetta,

Centre d'Activité du Stabacciu

20137 Porto-Vecchio

R.C.S. : Ajaccio 531 290 567

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 23/12/2016, la société "COMPAGNIE DE REVISION DE VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL" - COREVAL, domiciliée Forum du Vazzio - Z.I. du Vazzio 20090 AJACCIO - RCS AJACCIO 511 255 325, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Pour avis, Le Président.

N° 39

AVIS

Par assemblée du 1er décembre 2016, les associés de la société **SNC FANI**, société en nom collectif au capital de 111.000 euros, dont le siège est à VESCOVATO [20215], Arena Vescovato [502 759 228 RCS BASTIA] ont décidé de modifier l'objet social qui s'énoncera désormais « l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de journaux, presse, téléphonie, souvenirs, produits alimentaires à emporter, débit de diffusion de la Française des Jeux, situé à VESCOVATO [20212] Arena Vescovato, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités ». L'article 3 des statuts sociaux a été modifié en conséquence.

N° 40

VILLA MONSERATO

Société Civile

Au capital de 2.000 euros

Siège social : 2, rue du Presbytère
La Citadelle - 20200 Bastia - France
818 225 625 RCS Bastia**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une décision en date du 21/12/2016, les associés ont décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La durée de la société, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. L'objet social a été modifié afin de prendre en compte le caractère commercial de la société. Le capital social reste fixé à 2.000 euros, désormais divisé en 2.000 actions de 1 euro. Président : Charles Perfetti, 2 rue du Presbytère la Citadelle, 20200 Bastia, France. Ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes : titulaire : Fabrice Rabattu, 147 rue de Paradis, 13006 Marseille ; suppléant : Alain Bourgoïn, 34 avenue des Poilus, 13013 Marseille. **Admission aux assemblées - Vote :** tout associé peut participer aux décisions, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Transmission des actions :** libre (sous réserve de tout accord d'associés). **Transmission des actions :** libre.

Pour avis.

N° 41

ALTORE SECURITE

SAS au capital de 5000,00 Euros

Pôle de Suartello 2,

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

824481089 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2017, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 23/01/2017 * **Nouvel objet social :**

La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens, meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 42

Dénomination sociale :

Corse Courtage

Forme : SASU

Siège social : 55 Bd Graziani
20200 Bastia

Capital social : 10.000 €

Numéro SIREN 818992562 Bastia

Avis de nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2016 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement : Bruno pellegri sis au 2 cours paoli 20250 corte et marc ninu co gérant sarl GECL rcs bastia B 340606409 sis au 2 Bd Paoli 20200 bastia. Modification au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 43

DACO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Port Charles Ornano
20000 Ajaccio
488 229 402 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18/01/17, la collectivité des associés - a pris acte de la décision prise par Madame Colomba ROTOLONI et de Monsieur David ROTOLONI de démissionner de leurs fonctions de cogérants et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Rita CODACCIONI, demeurant 7 Avenue Kennedy, Immeuble les Pyramides, 20090 AJACCIO pour une durée illimitée à compter du 18/01/17. - a étendu l'objet social de la société à " l'acquisition, la mise à disposition à titre onéreux, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers " et à " l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ".

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CESSION

N° 44

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 26 janvier 2017,

La société ALEXANDRE ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 309.146,94 €, dont le siège social est à BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 412 783 193,

A cédé à la société GEL 2A, société à responsabilité limitée au capital de 88.000 €, dont le siège social est à AJACCIO 20000, Route de Mezzavia, lieudit Porcelone, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 482 521 119, Le droit au bail sur un local situé à BASTIA 20200, dans un immeuble connu sous le nom « Lion de Toga » ;

Prix : 60.000 €.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er février 2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite à la SAS CORIN ASSET MANAGEMENT, Centre Commercial Port Toga, CS 60001, 20291 BASTIA Cédex.

Pour unique insertion,

N° 45

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Vescovato du 28/01/2017, Mme Morichon Valérie, demeurant Paradicciu, 20215 Vescovato **A vendu à :** Mme Duriez Hélène, demeurant A Pivoa, 20215 Vescovato.

Un fonds de commerce de "Epicierie [Grande Licence à emporter, vente d'artisanat, souvenirs, dépôt de gaz, dépôt de pain, livraison à domicile]" à l'enseigne "**A Merendella**" sis Place Luce de Casabianca, 20215 Vescovato.

Moyennant le prix de 5000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/01/2017.

Les oppositions éventuelles seront reçues au siège du fonds, Place Luce de Casabianca, 20215 Vescovato.

Pour insertion,

N° 46

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00**AVIS DE CESSION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 23 janvier 2017, enregistré à SIE-POLE ENREGISTREMENT de BASTIA, le 30 janvier 2017 n°2017 N 00039, Monsieur Walter MATTEONI, retraité, et Madame Noëlle, Paule ROMANETTI, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à CALCATOGGIO [20111].

Ont cédé a :

La Société dénommée LACASA, Société par actions simplifiée au capital de 100000 €, dont le siège est à OLETTA [20232], Moulin Saint Exupéry, identifiée au SIREN sous le numéro 824 193 627 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Le fonds de commerce de Camping, alimentation, vente de glaces, saisonniers sis à CALCATOGGIO [20111], connu sous le nom commercial "Le Calcatoggio", et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 338 022 718.

Propriété et jouissance : 1er janvier 2017. Moyennant le prix principal de 370.000,00 €

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

PROCHAINE PARUTION**10/02/2017****N° 6652**

N° 47

**Emmanuelle FABREGAT**

Avocat

16, Boulevard Hyacinthe de Montera

Immeuble Bourgeois

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.54.57

Fax : 04.95.32.73.20

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 11 janvier 2017, enregistré à BASTIA le 12 janvier 2017, Dossier 2017 01011, référence 2017 A 00053, la société "AUTO ECOLE SAINT PIERRE" SARL au capital de 7.622,45 €, ayant son siège social Résidence Saint Pierre à BASTIA [20600], immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 332 038 983.

A cédé à :

La société "SASU RIDOLFO" SASU au capital de 500 €, ayant son siège social Résidence Saint Pierre - Avenue Paul Giacobbi à BASTIA [20600], immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 823 103 528. Un fonds de commerce d'auto-école sis et exploité Résidence Saint-Pierre à BASTIA [20600], moyennant le prix de 50000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 11 janvier 2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, par acte extrajudiciaire, au cabinet de Maître Emmanuelle FABREGAT, 16, Bd Hyacinthe de Montera - Immeuble Bourgeois - 20200 BASTIA. Mention sera faite au RCS de Bastia.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 48



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI
de CARAFFA**

et Thomas LEANDRI,

Notaires associés à BASTIA

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 30 janvier 2017, il a été constaté la liquidation de la société dénommée "SCI SETA", Société Civile en liquidation, au capital de 3.048,98 EUR dont le siège social est sis à BRANDO [20222], Villa Sainte Anne, Erbalunga, inscrite sous le numéro de SIREN 329 325 708 au RCS de BASTIA. Son actif net social a été partagé. La liquidation a été clôturée par suite de l'attribution de la totalité de l'actif net social - Quitus a été donné au liquidateur. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BASTIA par les soins du liquidateur.

Pour avis, Le notaire.

N° 49

SARL CORSE DE TRAVAUX PUBLICS SANTONI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 30.000 €

Siège : Poretta, Sollacaro

20140 Petreto-Bicchisano

380116756 RCS de Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15 décembre 2016 et sa mise en liquidation amiable et a nommé comme liquidateur M. Claude SANTONI, demeurant Sollacaro, 20140 PETRETO BICCHISANO, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Poretta, Sollacaro 20140 PETRETO BICCHISANO, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 50

Agroservices

SARL au capital de 10000 euros

Siège social : Lieu-dit Cala Lunga

Alistro - 20230 San Nicolao

440357 242 RCS Bastia.

L'AGE du 28/12/2016, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/12/2016, nommé en qualité de liquidateur M. CUYALA Jean Pierre, demeurant La Palmarie, Rive Sud, 20166 Porticcio, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 51

Dénomination : SCI FORCONE

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : Résidence Bertrand

Bat. D, 20200 Ville di Pietrabugno

RCS : 528 269 483 Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SCI FORCONE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2016 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé M. Jean-Marie PERES demeurant Résidence Bella, Toga, 20200 Bastia en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au : Résidence Bella, Toga, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 52

HELI AIR CORSICA

E.U.R.L. au capital de 5000,00 Euros

Siège social : Erbalunga

Terre Rosse - 20222 Brando

RCS Bastia : 532 216 363

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 décembre 2016 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joseph Antoine MARTINI, demeurant Erbalunga, Terre Rosse, 20222 BRANDO, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 53

SARL SIMONI

Société à Responsabilité Limitée

En Liquidation au capital de 17.280 Euros

Siège de liquidation : Résidence

Empereur, 4 rue Impératrice

Eugénie à Bastia (20200)

R.C.S : Bastia 497 120 410

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2016 il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jacques SIMONI et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 54

CYBERTECH

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 100 euros

Siège social : Villa de Alexandris

Vix - 20240 Ventiseri

484 173 380 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Janvier 2017 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er Janvier 2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Jean-Pierre ROST AING, demeurant Villa de Alexandris - Vix 20240 Ventiseri, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : Villa de Alexandris - Vix 20240 Ventiseri, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 55

GARAGE CICCOLI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 5000.00 €

Siège Social : ZI de Purettonne

20290 Borgo

RCS Bastia 2009B427

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2016 à 16 heures, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Monsieur CICCOLI Antoine, Louis, demeurant Lieu-Dit Casa Rossa, 20290 BORG, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à : Chez Mr CICCOLI Antoine, Louis, Lieu-Dit Casa Rossa, 20290 BORG. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

Mr CICCOLI Antoine, Louis, Liquidateur,

N° 56

GARAGE CICCOLI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 5000.00 €

Siège Social : ZI de Purettonne

20290 Borgo

RCS Bastia 2009B427

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2016 à 17 heures, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,

- déchargé Monsieur CICCOLI Antoine Louis de son mandat de liquidateur,

- donné à ce dernier quitus de sa gestion,

- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,

Mr CICCOLI Antoine, Louis

Liquidateur,

N° 57

"U PETI ROSSU"

Société Civile Immobilière

En liquidation au capital de 1.000 €

Siège social : Lieu-dit "Alzello"

20140 Serra di Ferro

RC.S. Ajaccio 802 156 711

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 28 décembre 2016 et tenue chez Madame Patricia GARRANDES 42, Avenue des Oliviers [06610] LA GAUDE, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 décembre 2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément à la Loi. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à sa clôture. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé chez Mme Patricia GARRANDES, 42, Avenue des Oliviers [06610] LA GAUDE.

La dissolution de la société entraînant la fin des fonctions du gérant, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Jérôme HEMON, domicilié - 9, rue de Mont Blanc [74000] lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la Loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations de liquidation. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le Liquidateur,

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/bleu)
40€
Format 45 mm x 55 mm (Une colonne)
Nouvel client = 1 parution offerte en plus!
06 75 12 93 47
ja@corse-information.info

N° 58

S.B.I.G

Société Anonyme en liquidation

Au capital de 100.000 euros

Siège social : Allée Charles

de Gaulle c/o Vincent Orabona

20220 Ile-Rousse (Corse)

329 821 938 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 2017 la Société FRANREVI, société par actions simplifiée au capital de 425.000 euros, dont le siège est à MONTICELLO [Corse] C/O MR RENE SAVELLI, Chemin de Borgo, Monticello, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 392171021, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société S.B.I.G, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Les créanciers de la société S.B.I.G peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de BASTIA.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de : SARL KONDUAK, domicilié à BIARRITZ [Pyrénées Atlantiques] 1 ALLEE ROBINSON, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur FRANCK MEDINA, domicilié à ANGLET [Pyrénées Atlantiques] 100 RUE DE CHASSIN, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis, le représentant légal.

N° 59

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS A PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION
D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT
POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION
DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE VILLANOVA

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de VILLANOVA concerne : * le point d'eau DFCI VLA01.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairie de Villanova :
- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -
et sera consultable tous les mardi et jeudi de 9h à 11h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 24/01/2017, Le directeur départemental des territoires et de la mer, Signé : Patrick ALIMI.

N° 60

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10 - www.cabinet-retali.com

VENTE SUR ADJUDICATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 16 mars 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

1er LOT : Sur la commune de CALVI

Dans un immeuble situé au lieu-dit « COLLE » ou « BASSE VILLE » sis 13 Bd WILSON, figurant au cadastre rénové de ladite commune Section AH numéro 229

LOT NUMERO UN (1) : Un appartement formant tout le deuxième étage composé de six pièces principales et cuisine

MISE A PRIX : 100.000 €

2e LOT : Sur la commune de CALVI

1. Dans un immeuble collectif situé au numéro 15 du Boulevard WILSON figurant au cadastre rénové de cette commune Section AH numéro 231.

LOT NUMERO QUATRE (4) : Un magasin à usage de bar, avec arrière magasin, cave avec toutes ses appartenances et dépendances au rez de chaussée.

2. Une bande de terre à usage de terrasse pour le bar, lieu-dit «COLLE» cadastrée Section AH numéro 234, pour une contenance de 75 centiares

MISE A PRIX : 100.000 €

Visites prévues sur les lieux le vendredi 17.02.2017 de 10h à 11h pour le 1er lot et de 11h à 12h pour le 2e lot par Me Muriel FERRANDI-COSTA huissier de justice associés à Ponte-Leccia.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : www.cabinet-retali.com

N° 61

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano - Grosseto - 20128 Grosseto Prugna

Objet du marché : Construction d'une STEP de 480 EH sur la commune de Frasseto

Procédure de passation : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 16/03/2017 à 11 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/01/2017

Renseignements d'ordre techniques et administratifs : B.E.T. MORETTI - Maison Moretti - 8 avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO - basiliu.moretti@gmail.com
Tel : 06.21.73.57.56

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :
Téléchargeable sur www.e-marchespublics.fr et auprès du maître d'œuvre.

N° 62



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX. Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Amélioration de la qualité des eaux brutes du barrage de Codole par oxygénation de l'hypolimnion

Numéro de référence : 17S0008

Date limite de remise des offres : 27 février 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 janvier 2017

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 63

Par jugement en date du 24/01/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

S.E.B.A [SARL]
33, Boulevard Paoli
Les Fils de Jean Fubiani
20200 Bastia

Activité : Peinture, vitrerie, papier peint

RCS Bastia : B 537 843 096, 2011 B 495

Date de cessation des paiements :

21/09/2016

Juge Commissaire : Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant : Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : SELARL BRM [Me Bernard Rousset]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 64

Par jugement en date du 24/01/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Grazianni Marie-Pierre - 20239 Rutali

Activité : Boulangerie

RCS Bastia : A 801 524 547, 2014 A 64

Date de cessation des paiements :

05/01/2017

Juge Commissaire : Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant : Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : SELARL BRM [Me Bernard Rousset]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 24/01/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Panhaleux Parata Patricia,
Marie-Christine - "Le Farniente"
Col de Fogata - 20256 Corbara

Activité : Restaurant - Pizzeria

RCS Bastia : A 537 945 727, 2015 A 217

Date de cessation des paiements :

22/12/2016

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : SELARL BRM [Me Bernard Rousset]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 66

Par jugement en date du 24/01/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Société Méditerranéenne
de Travaux Publics [SARL]
Chemin de Cepita - 20228 Luri

Activité : Travaux de terrassements - Travaux Publics - Bâtiment

RCS Bastia : B 450 821 350, 2003 B 244

Date de cessation des paiements :

01/06/2016

Juge Commissaire : Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant : Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire : SELARL BRM [Me Bernard Rousset]

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Administrateur Judiciaire : SCP Douhaire-Avazeri 3, Place Félix Baret - 13286 Marseille Cedex 06

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REPORT DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

N° 67

Par jugement en date du 24/01/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 06/04/2014, la date de Cessation des Paiements de :

Bâtisseurs Insulaires [SAS]
Lieu-dit Bacajola - 20215 Vescovato

Activité : Travaux de constructions publiques et autres, bâtiment

RCS Bastia : B 753 529 155 - 2012 B 368

Immatriculation secondaire : Casa A Vigna, 20112 Sainte Lucie de Tallano

RCS Ajaccio : 2013 B 195

Actuellement en état de liquidation judiciaire.

Pour extrait,
SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.

DERNIERES MINUTES

N° 68

CGH CORSICA GASTRONOMIA HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4000 euros
Porté à 660.130 euros
Siège social : ZI Panchetta
Mezzavia-20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 818 672 446

Aux termes :

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2016,

- Du certificat délivré le 23 décembre 2016 par le Commissaire aux Comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du procès-verbal de la délibération du Président du 23 décembre 2016 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 656.130 euros par émission de 65.613 actions, et porté de 4.000 euros à 660.130 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à 4000 euros.

* **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à 660.130 euros.

Pour avis, Le Président.

N° 69

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le 31/12/2016, il a été mis fin au contrat de location gérance qui avait été conclu le 01/02/2014 entre la SARL ANTONELLA SAVELLI au capital de 1000,00 € dont le siège social est à CALVI, Avenue Christophe Colomb, le Grand Large, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 513 617 159, et Monsieur PIOTROWSKI Miroslaw demeurant à CALENZANA, Mezza Notte immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 800 523 318 et concernant le fonds de commerce de vente de Prêt à porter sis à CALVI, Avenue Christophe Colomb le Grand Large à CALVI.

N° 70

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par Madame Martine, Marianne, Thérèse GALEAZZI domiciliée rte de SARI 20145 SARI SOLENZARA à la SOCIETE D EXPLOITATION U ROSU MARINU, dont le siège social est situé Id pianiccia, 20240 SOLARO, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 800 383 499, suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 20/01/2014.

Du fonds de commerce de SNACK [licence petite restauration] situé à SOLENZARA rte de Bavella 20145 SARI SOLENZARA connu sous le nom de : "U ROSU MARINU",

A pris fin le 11/12/2016 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis,

N° 71

SCI G.D.

SCI au capital de 1200,00 Euros
11 Bis, Avenue Jean Zuccarelli,
20200 Bastia
379370273 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 31/12/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2016.

Nommé en qualité de liquidateur Monsieur José ATTIA, 30, boulevard Paoli, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia

N° 72

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°49, n°6649, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 20/01/2017 au 26/01/2017.

Concernant :

"Annonce légale, début de location gérance".

Il fallait lire :

"Pour une durée d'une année à compter du 24 janvier 2017"

Et non :

"Pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2016" comme écrit par erreur.

N° 73

La Méditerranéenne

SARL au capital de 7000 euros
Siège social : Lieu dit Maghiese
Route de la Cnro - Taglio
Plaine - 20230 Taglio-Isolaccio
507467 462 RCS Bastia.

L'AGE du 03/11/2016 a transféré le siège social à route d'Orezza, Lieu dit Campo Di Santi, 20213 Penta-di-Casinca à compter du 03/11/2016. Mention au RCS de Bastia.

N° 74

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6647, semaine du 03 au 12 janvier 2017, concernant la mise en location gérance de la Société COVALYS 2B :

Il fallait Lire :

A compter du 1er février 2017

Au lieu de :

A compter du 15 mars 2017

Pour Avis,

N° 75

S. A. R. L. "CORSETERROIR"

Société en Liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social de La Liquidation :
Chez M. LEONI Gilbert 58,
Allée des Aloès, Les Collines II,
20600 Furiani
RCS Bastia 750 856 171

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2016,

La collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 Décembre 2016, déchargé M. LEONI Gilbert de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion au Liquidateur, voté la répartition du résultat de la liquidation, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 76

AVIS

Le 30.01.2017, l'associé unique de Bozzi Architecture, Sasu capital 2000€, Le haut du village 20128 Guarguale, Rcs Ajaccio 809628753, transfère le siège social au domicile du gérant **Marie-Christine Bozzi, 5 Résidence Belvedere 20000 Ajaccio.** Rcs Ajaccio.

N° 77

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6645-6646, semaine du 23 décembre 2016 au 02 janvier 2017, concernant la constitution de la société U MONTAGNOLU : **Il a été omis de préciser : En qualité d'associée :** Mme Gaëlle Paulette Claire LEROYER, demeurant à SAINTE-MARIE-SICHE [20190], Quartier Siché.

Pour Avis,

N° 78

Agroservices

SARL en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieu dit Cala Lunga
Alistro 20230 San Nicolao
440 357 242 RCS Bastia.

L'AGO du 10/01/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/01/2017. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 79

L'ENVERS DU DEKOR

SARL à associé unique au capital de 1€
Siège : A Ferma Route de Lama 20218
Pietralba-752756312 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 21/12/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. BUTTAFOCO Jean christophe 2, Rue Antoine roucher 75016 PARIS, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de BASTIA.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Bonifacio se distingue

Inauguré en 2009, le Centre hospitalier de Bonifacio (CHB) s'est vu attribuer par l'Agence régionale de Santé (ARS) une dotation financière de 15 000 €, au titre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Une décision qui fait suite à diverses visites d'inspection, menées par l'ARS et la Haute autorité de santé.

Le principe de l'incitation financière à l'amélioration de la qualité (Ifaq) est d'allouer une enveloppe aux établissements les plus performants en termes de qualité et de sécurité des soins. Fait notable, pour le premier classement régional Ifaq, au titre de 2016, le CHB est le seul des 12 établissements de soins de Corse (7 hôpitaux publics et 5 cliniques privées) à satisfaire aux exigences des pouvoirs publics et à obtenir une dotation. Pour son directeur, Pierre Aury, ce résultat reflète «un bon niveau remarqué de prise en charge pour les patients accueillis au CH de Bonifacio. En effet, l'établissement a été certifié V2010 sans réserve en 2015 et les scores obtenus sur ses indicateurs nationaux présentent un niveau élevé par rapport à la moyenne nationale». C'est également, relève-t-il, la récompense du «travail continu, progressif et de qualité mené par les équipes médicales et soignantes, impliqués au sein de l'établissement, à l'écoute des patients et soucieux de la qualité du service rendu à l'usager. Depuis 2013, l'établissement mène une véritable politique d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles au bénéfice des patients.»

De même, le CHB a été le premier hôpital corse à avoir déployé, en 2015, le logiciel de gestion médicale et paramédicale du «dossier patient informatisé» (DPI) dans le cadre d'un projet régional regroupant les hôpitaux publics de Corse. C'est également depuis 2015 qu'il accueille régulièrement des étudiants de la faculté de médecine de Marseille, qui doivent réaliser de nombreux stages d'une durée d'un semestre chacun. «La maquette pédagogique de la faculté de médecine prévoit des stages obligatoires en centre hospitaliers universitaires et non universitaire. L'hôpital de Bonifacio dispose de l'agrément, délivré par la faculté, pour accueillir des internes en médecine».

Par ailleurs, en dépit de quelques conflits sociaux, l'établissement qui il y a quatre ans encore voyait les directeurs se succéder à un rythme quasi-effréné semble avoir retrouvé une stabilité managériale. «Il a connu un changement de paradigme, avec les soubresauts inhérents à tout changement. Les personnels talen-

teux et volontaires ont été mis en avant et l'établissement s'est ouvert sur l'extérieur. En 2016, il a renoué avec la soutenabilité financière, en se défaisant d'un prêt particulièrement toxique souscrit en 2007, a eu pour la deuxième année consécutive un résultat d'exploitation très légèrement excédentaire et a été innovant en mettant en place la télé-interprétation en imagerie médicale. De plus, deux nouveaux praticiens ont été recrutés, pour la radiologie et la médecine du sport.»

Reste à consolider ces acquis. Côté certification, «la dynamique est poursuivie dans la perspective de la nouvelle procédure de certification V2014 prévue courant 2018». Puis il y a les projets. Comme un Pôle d'activités et de soins adaptés d'une capacité de 14 à l'Ehpad de Bonifacio. Ou le développement de la télémédecine dans certaines spécialités médicales «afin de permettre à la population d'accéder à la médecine de spécialité». Quant à la reconstruction d'un Ehpad pour l'exploitation actuelle des 42 places autorisées dans la micro-région, elle apparaît «indispensable». Enfin, un rapprochement voire un partenariat avec l'hôpital de Sassari est envisagé: «Des démarches exploratoires sont à engager avec la direction et les médecins de l'hôpital de Sassari, sachant qu'il y a beaucoup d'Italiens dans l'Extrême-sud et ce toute l'année». ■ EN

REPÈRES

Le CHB emploie 200 personnes pour un budget consolidé de 15 M€. Réparti sur deux sites (Bonifacio et Porto-Vecchio), il a des activités de prise en charge dans les secteurs sanitaire et médico-social et propose des consultations externes spécialisées pour une dizaine de spécialités. L'offre totale est de 142 lits et places avec les services cliniques, médico-techniques et médico-sociaux. Doté d'une équipe mobile médico-soignante, qui intervient dans la prise en charge palliative au sein de l'établissement, il héberge une antenne de Service mobile d'urgence et de réanimation (Smur) qui dépend du Samu d'Ajaccio. ■ EN

LABEL «ETWINNING»

Daria Stebe récompensée



Professeure d'espagnol, Daria Stebe enseigne au collège Jean-Félix Orabona de Calvi depuis la rentrée 2016. Ses projets pédagogiques lui ont valu à plusieurs reprises de recevoir le label de qualité décerné dans le cadre du dispositif européen eTwinning. Un actif qu'elle entend mettre au service de l'établissement calvais.

Piloté par le ministère de l'Éducation nationale, eTwinning est un dispositif européen, dont le réseau Canopé est l'opérateur. Cette plateforme numérique permet aux enseignants de 42 pays d'entrer en contact, de monter des projets collaboratifs, de développer les échanges pédagogiques, linguistiques et interculturels. Les enseignants ayant mené d'excellents projets dans ce cadre se voient distinguer par un label, d'abord national puis européen. Professeure d'espagnol depuis 14 ans, Daria Stebe a ainsi obtenu huit labels de qualité nationaux et quatre labels de qualité européens. Ils lui ont été attribués dans les académies de Versailles et de Nice où elle a enseigné avant de pouvoir rejoindre l'académie de Corse. «Au départ, explique-t-elle, j'ai voulu redynamiser un peu mes cours, en me renseignant sur les différents programmes de l'Education nationale et eTwinning se présentait comme un bon outil pédagogique. Voilà comment, depuis cinq ans, je mène des projets sur cette plateforme de façon active. J'en ai clôturé seize à ce jour.» Dernière récompense en date pour Daria, un label de qualité européen, que lui a remis le principal du collège Jean-Félix Orabona, Jean-Louis Angeli. S'il s'agit du premier label européen eTwinning décerné à un professeur exerçant en Corse, il concerne cela dit un projet que Daria a mené à bien alors qu'elle enseignait au lycée Thierry Maulnier à Nice. Intitulé Les médias et leur influence en Europe, il a été porté avec deux partenaires européens, à savoir un professeur d'anglais d'un établissement d'enseignement secondaire à Cádiz, en Espagne et un professeur d'espagnol d'un lycée de Bologne en Italie. Pendant plusieurs mois, les élèves ont constitué une équipe franco-italo-espagnole et travaillé en alternant langues espagnole et anglaise. Ils ont découvert les médias nationaux de chaque pays partenaire, l'influence qu'ils pouvaient représenter ainsi que leurs dimensions socio-culturelles. La production finale, en langue espagnole, s'est

concrétisée par la réalisation collaborative d'un article européen rendant compte de l'influence des médias dans la société, à travers différents outils numériques. «Les projets, comme celui-ci, portant sur la collaboration numérique entre les élèves, sont très appréciés par ceux-ci. Et ce sont des projets porteurs pour l'obtention de labels» note Daria. Qui, désormais de retour sur son île natale, continue d'utiliser cette plateforme, et a entrepris d'y mener des projets pour ses élèves calvais. «Cette année, précise-t-elle, j'ai six groupes de langue allant de la 5^e à la 3^e et je mène un projet par groupe avec plusieurs partenaires européens: le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie. Les deux plus gros projets sont ceux que je porte avec les classes de 3^e, dont un concernant un voyage en Espagne, en avril et pour lequel nous allons mettre sur pied des actions pour le financement».

Aux yeux de Jean-Louis Angeli, «Il y a deux motifs pour se réjouir de la remise de ce label à un professeur de notre collège. C'est une grande satisfaction, d'une part, pour la reconnaissance des compétences et du travail de Daria Stebe. Mais, surtout, c'est l'immense satisfaction de voir les élèves particulièrement investis dans ces projets et épanouis avec cette manière d'apprendre. L'établissement de Calvi tend à une utilisation accrue des nouvelles technologies, c'est une vraie volonté pour notre équipe. Cette plateforme n'étant pas destinée aux seuls professeurs de langue, elle intègre plusieurs matières. Cette interdisciplinarité est très intéressante pour le corps enseignant et c'est pour cela que nous souhaitons diffuser le plus possible cette méthode de travail». Un label, symbole d'excellence dans le domaine de l'apprentissage 2.0 pour Daria Stebe et un gage de qualité pour le collège de Calvi qui espère désormais que les projets de l'enseignante développés au sein de l'établissement y ramèneront aussi de nombreux labels. ■ Pierre PASQUALINI



ADECEC

Une longévité militante au service de la langue corse

Photo GP

L'Association pour le développement des études archéologiques, historiques, linguistiques et naturalistes du Centre-Est de la Corse (Adecec) a, pour la 47^e fois, réuni ses membres au premier étage de la maison communale de Cervioni, pour cette «grand messe» annuelle qu'est son assemblée générale.

L'heure de l'assemblée générale est celle des bilans... Celui de l'année écoulée, mais aussi de l'inévitable rétro-projection sur ce qui a fait le dernier presque quart de siècle d'existence de cette association, née avec le Riacquistu des années 1970. On était alors dans la revendication. Puis est venue l'heure de la construction, étape par étape, dont le plus grand aboutissement fut la création de la banque de données Infcor. En tenant sa 47^e assemblée générale l'Adecec a démontré d'une part sa capacité à s'inscrire dans la durée, mais aussi témoigné de la force militante qui l'anime depuis sa création. Un militantisme avéré, créatif et bâtisseur.

Si sauvegarde et promotion de la langue et de la culture corses demeurent les objectifs centraux, avec notamment le musée et ses incroyables collections d'art et de traditions populaires, et la radio associative Voce Nustrale, où la langue corse est langue maternelle, l'Adecec s'est résolument inscrite dans un projet de vulgarisation de la langue. Ce qui a été primordial ces dernières années, c'est cette facilitation de l'emploi de la langue corse, que l'Adecec s'évertue à mettre en œuvre par le biais de moyens modernes de communication. Plus que jamais association sintinedda, l'Adecec fixe les enjeux de cette vulgarisation, comme le souligne son président, Ghjacumu Paoli: «On a changé d'époque, de modes de com-

munication. Il a fallu nous adapter, évoluer, avec cette anticipation qui fait de nous des précurseurs dans bien des domaines. La banque de données Infcor livrée sur internet en a été le symbole le plus évident dans les années 1990. La consultation de cette banque, nous l'avons adaptée aux applications modernes. Le dictionnaire Infcor est à portée immédiate de tous». Ce dictionnaire va du reste faire l'objet d'une mise à jour scientifique, dans le cadre d'un projet européen porté par l'Université de Corse, afin de lui donner cette dimension autre qui doit être sienne. Le bilan de l'année écoulée a été dense en termes d'activités, toujours et de plus en plus riche de ce que l'Adecec a la volonté -et presque le devoir- de porter et de partager en faveur de la langue et du patrimoine. Un quotidien bien rempli pour cette association présente sur le terrain «d'un capu di l'annu à l'altru». Mais qui n'en est pas moins confrontée à la difficulté majeure de «durer» ainsi que le soulignait Ghjacumu Paoli: «A vita di l'associu ùn hè facile, ghjè una lotta di tutti i ghjorni è puru s'ella dura dipoi più di 40 anni, ci vole sempre à corre... Una struttura cume l'Adecec hà bisognu di tutti è di tuttu. Speremu chì una soluzione serà trova per l'avvene di st'associu chì hà tantu cercu à fà è face per a nostra lingua. Per a nostra cultura. U nostru patrimonio». L'heure de la reconnaissance semble avoir sonné! ■ G.C

INFCOR: LA BANQUE AVEC QUI PARLER... CORSE!

C'est en 1983 que l'Adecec lance le projet de création d'une banque de données linguistiques corses aussi complète que possible. Fruit d'une colossale autant que patiente collecte, ce programme, baptisé Infcor, mis en service à partir de 1999, porte sur le recueil de toutes les composantes d'une langue. On y trouve donc le vocabulaire traditionnel et ses variantes; les terminologies spécifiques, qu'elles soient anciennes ou modernes; les noms propres; les locutions... Chaque entrée contient non seulement une définition en corse du mot choisi (depuis le corse ou le français) mais offre également la possibilité d'aller bien plus loin encore en sélectionnant parmi une quinzaine d'options permettant d'obtenir l'équivalent du mot en français, italien ou anglais; sa prononciation; son étymologie; ses synonymes et antonymes; ses dérivés et composés éventuels; le cas échéant des citations littéraires dans lesquels il apparaît voire une bibliographie. Cet outil est mis en ligne, à la disposition de toute personne, publique ou privée. ■ EN

Savoir +: infcor.adecec.net





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

La chute d'Icare



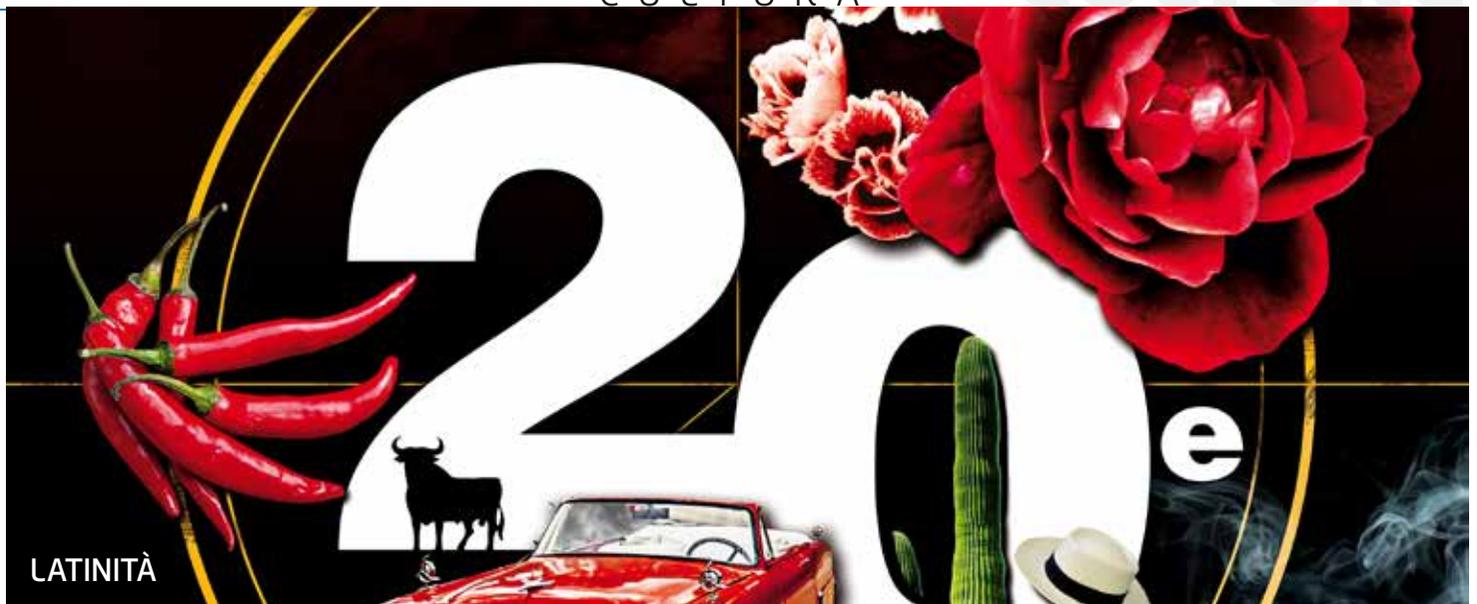
Jean-François Roseau
La chute d'Icare
Éditions de Fallois, 2016

D'origine corse par sa grand-mère, Jean-François Roseau est le jeune auteur du roman de ce titre rappelant le personnage mythologique aux ailes de cire qui s'étant envolé du labyrinthe et s'étant trop rapproché du soleil fut précipité du ciel et retourna brutalement parmi les hommes ses semblables. Celui qui lui sert ici de modèle ambigu est l'aviateur corse Albert Preziosi, né à Vezzani en 1915, considéré comme un héros de l'escadrille Normandie-Niemen, unité française présente sur le front russe de la seconde guerre mondiale et abattu en vol par les chasseurs allemands en 1943. Le capitaine aviateur, engagé dès 1935 dans la première École de l'Air dans la promotion «Guynemer» dont il conservera fidèlement la fière devise «Faire face» vit sa carrière valorisée par sa décision de rejoindre l'Angleterre avant même l'appel de De Gaulle en 1940, aussitôt après la signature par Pétain d'un armistice qu'il n'admettra jamais. De Royan, où il ressentit aussitôt cette soif de résistance, à Londres, au Caire, au gré des missions, l'Égypte et la Libye, puis la Russie, le jeune officier aviateur impétueux fut de toutes les aventures des combats aériens de l'époque. Guidé par un sens du devoir et une éducation rigoureuse à l'ancienne, qui imprègnèrent, semble-t-il, le cœur de ce jeune homme si tôt disparu à vingt-huit ans à peine. Une plaque commémorative orne l'entrée de l'immeuble où résida la famille, au 2, rue de l'Opéra, lorsqu'il était lui-même élève du lycée de la ville. Reconnaisant sa contribution héroïque à la Résistance dans l'armée de l'Air, la base aérienne 126 de Solenzara porte aujourd'hui son nom. Un article bien documenté, signé A. Marchini, du dictionnaire historique de la Corse donne d'ailleurs le détail de cette carrière si courte et vertigineuse.

Or, si l'on quitte cette fois le domaine tout à fait maîtrisé de l'article scientifique, il se trouve qu'une rumeur apparue au début des années 1960 et s'appuyant à la fois sur le parcours de Preziosi, notamment son passage en Libye après un combat aérien malheureux, et une ressemblance physique frappante aux dires de certains, en même temps de quelques témoignages assez précis, ont fait de l'aviateur le père de Kadhafi, le Guide des Libyens! C'était là une thématique excitante pour un jeune homme dont le premier roman traitait de la guerre de 14-18 et qui trouve donc des éléments à la fois réels et épiques, historiques et mythiques, pour entretenir son lecteur de la vie tumultueuse d'un jeune héros militaire de la seconde guerre mondiale!

Des données de ce type, il arrive que les romanciers en disposent, car il s'agit bien ici d'un roman, c'est-à-dire d'une fiction bâtie sur des bases avérées. Il fallait donc concevoir une trame sur laquelle tisser une histoire susceptible de plaire au-delà même des Corses qui peuvent se montrer plus sensibles à des éléments proprement insulaires de la narration (les villages de Castagniccia, la ville de Bastia, le rôle de la famille...) mais aussi au lecteur lambda qui s'intéressera plutôt à la chevauchée guerrière, nationale et internationale, aux faits de résistance, aux débuts de l'aviation de combat, que l'histoire du siècle a par ailleurs déjà largement évoqués.

Les moyens organisationnels et stylistiques mis en oeuvre sont assez astucieux et efficaces, par une compartimentation en chapitres aux titres poétiques et des parties en italique qui facilitent les transitions narratives. Par le recours constant à tout ce qui touche à la psychologie de l'enfance du personnage principal marquée par une famille et des moeurs traditionnelles, au commentaire historique ou philosophique qui accompagne le récit de ses élans patriotiques, de sa soif de victoire et de gloire dont une certaine grandiloquence n'est pas exclue. Par l'évocation de figures secondaires liées au héros et parfois au narrateur lui-même. Par cette sorte de souffle épique enfin qui parcourt cette jeune écriture sous l'éclairage d'épigraphes diverses. Jusqu'à cette reproduction en couverture de ce Matisse dont on ne sait peut-être pas qu'il avoua lui-même la révélation éblouie de la couleur et de la lumière du sud après un séjour en Corse en 1898. ■



Veinte años de afición

Organisé par l'association Latinità, le Festival du cinéma espagnol et latino-américain d'Ajaccio fête ses 20 ans, du 10 au 18 février, à l'Espace Diamant.

C'était en 1997. Une poignée de copains, pour beaucoup enseignants et ayant des liens avec l'Espagne, créait à Ajaccio l'association Latinità et des Journées du cinéma espagnol, destinées plus particulièrement aux lycéens. Afin de « créer une curiosité, un intérêt pour ce cinéma différent de celui qu'on a l'habitude de voir, d'apporter d'autres éléments à la culture personnelle » explique Marie-Claire Lucena, présidente de Latinità. Un objectif qui reste préservé, lorsqu'en 2004, ces journées cèdent la place à un festival tout public dédié aux cinémas espagnol et latino-américain, ouvert sur d'autres pans de culture, de la musique à la gastronomie, en passant par la littérature et l'histoire. Et l'afición gagne un public ajaccien qui, depuis lors, suit les mutations de la production cinématographique espagnole. « Je me souviens qu'au départ, on disait du cinéma espagnol qu'il était violent, sombre. Effectivement, beaucoup de films étaient assez noirs. Depuis quelques années, on assiste à une évolution qui, par certains côtés, peut-être vue comme une façon de s'adapter à la globalisation. Mais s'il y a, par exemple, davantage de comédies, la façon de rire ou faire rire est bel et bien espagnole, avec un côté grinçant, où perce souvent le fameux *sentimiento trágico de la vida*. Et cette évolution reflète plus encore une formidable énergie: des écoles de cinéma très dynamiques, l'arrivée de nouveaux talents chez les réalisateurs comme les acteurs, avec des personnalités très fortes. On observe, aussi, la montée en puissance de productions régionales, en Catalogne, Andalousie, Gallice ou Pays basque, qui ne se cantonnent pas à des choix thématiques autour de leur identité particulière, mais vont puiser profondément dans leurs racines pour aboutir à des films qui trouvent un écho dans d'autres cultures. Et, il y a quelques années, on n'aurait pas imaginé voir un film caricaturant les préjugés sur les basques ou les catalans comme *Ochos apellidos catalanes*. »

Le festival fête cette année ses 20 ans. Avec notamment une thématique autour de Federico Garcia Lorca. « Nous projeterons le *Noces de sang* de Carlos Saura, mais aussi *La Novia*, magnifique film de la réalisatrice Paula Ortiz, inspiré de la pièce de Lorca, plusieurs fois primé, aux Goyas et aux prix Feroz 2016. Auparavant, la veille de l'ouverture, la Ville d'Ajaccio nous fait le magnifique cadeau de programmer un spectacle du ballet Antonio Gades. Et le soir de la remise des prix, le violoniste Bertrand Cervera qui siège au jury a accepté de se prêter à une lecture en musique de poèmes de Lorca

et Neruda, dits par Mighela Cesari. Par ailleurs, en 2017, on commémore en avril les 80 ans du bombardement de Guernica, nous prenons un peu les devants avec la projection de *Gernika*, de Koldo Serra, qui est en compétition. » Pour cette édition un peu spéciale, Latinità reçoit notamment Inés Paris, fondatrice de l'association des femmes cinéastes Cima et réalisatrice de la comédie *La noche que mi madre matò mi padre*, dont les sous-titres ont été réalisés à l'Université de Corte. « Les étudiants s'impliquent beaucoup et jouent le jeu pleinement, tant pour le sous-titrage que pour la participation au jury ou la réalisation de fiches de films à destination du public. » La présence du chef-opérateur Jean-Claude Larrieu, directeur de la photo sur *la Julietta* de Pedro Almodovar, sera l'occasion de mettre l'accent sur ces autres « *faiseurs de films dont on parle moins, et dont l'intervention est pourtant primordiale* ». Puis il y aura les surprises. Et toujours, les tapas et ce mix entre organisation bien huilée et ambiance quasi-familiale qui, pour Marie-Claire Lucena s'explique le plus simplement du monde. « On n'est pas des pros ! Et nous avons retenu le conseil d'un invité nous disant : surtout, ne changez pas ! Nous avons des vies, un travail en dehors de ce festival auquel nous consacrons tout au long de l'année du temps, de l'énergie. Nous recherchons la meilleure programmation, en n'oubliant pas que sommes nous aussi spectateurs avant tout. Ensuite, ce n'est pas très difficile : se mettre à la place des gens, public et invités, pour trouver ce qui peut leur être agréable : une couleur, un accent, une identité, une convivialité. Et avoir le plaisir si gratifiant de faire plaisir aux autres. » ■ Elisabeth MILLELIRI

Savoir + : www.latinita.fr



AJACCIO

■ AMATERASU

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ EN ATTENDANT GODOT

Le 7 février, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Au milieu de nulle part, deux vagabonds ont rendez-vous avec le mystérieux Godot. Si lui ne vient pas, arrivent Pozzo et Lucky. Pour passer le temps, ils inventent des jeux, dialoguent de tout et de rien. La plus célèbre pièce de Samuel Beckett, mise en scène par Laurent Fréchuret.



■ BY AIR

Le 10 février, 21h. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Ce one-woman-show de Patrizia Gattaceca se déroule durant un vol Paris/Bastia : c'est l'été, il fait chaud et le commandant de bord, un peu ivre, peine à amorcer la descente sur Poretta. L'hôtesse gère la situation au mieux, en racontant aux passagers histoires et potins.



■ U TRINNICHELLU

Le 11 février, 20h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Délia Sepulcre-Nativi et Nathanaël Maini interprètent trois « historiettes improbables » de Christian Maini, évoquant la Corse des années 70 : *Mortels rangs d'oignons*, *Les boues rouges*, *U trinnichellu sifflera trois fois*.

■ NOCES DE SANG

Le 9 février, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

En préambule du 20e Festival du film espagnol Latinità, une soirée-événement avec deux ballets emblématiques du répertoire de la Cie Antonio Gadès : *Noces de sang*, d'après l'œuvre de Federico Garcia Lorca et *Suite flamenco*, élu « meilleur spectacle » de la 14e Biennale de flamenco de Séville.



■ GUIZMO

Le 10 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Révélu au grand public en 2011 avec l'album *Normal*, Lamine Diakité alias Guizmo a tout d'abord écumé les scènes ouvertes à l'improvisation. Avec l'album *Dans ma ruche*, sorti en 2014, il mixe les genres rap, hip-hop jazz, funk et pop.

■ FESTIVAL DU FILM ESPAGNOL ET LATINO-AMÉRICAIN

Du 10 au 18 février. Espace Diamant.

☎ www.latinita.fr

Le festival du cinéma espagnol et latino-américain fête son 20e anniversaire. Durant ces neuf jours de festival, 11 films (dont 6 en compétition) seront diffusés, de la comédie au thriller en passant par le film historique et la chronique sociale. Cette 20e édition est marquée par un hommage à Federico Garcia Lorca.

BASTIA

■ CÉCILE ORSONI

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a « longtemps cherché le noir le plus profond » et l'a « découvert dans la gravure ». Depuis lors, elle s'adonne, « à cœur joie » aux techniques de l'estampe.

■ FESTIVAL DU CINÉMA ITALIEN

Du 4 au 11 février. Théâtre municipal et cinéma Le studio.

☎ www.festivalcineitalien.fr

La manifestation joue la carte de l'éclectisme. Outre les projections de films et documentaires, des conférences de l'association Dante Alighieri, des spectacles de danse et musique, des expositions et des dégustations gastronomiques.



CORTE

■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

■ IL ÉTAIT UNE FOIS SERGE REGGIANI

Le 9 février, 18h30. CCU Spaziu natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Aux côtés d'Henri Olmeta, Eric et Jean-Michel Salvarelli, Antoine Luciani et Ange Bianchini, le chanteur et comédien Thomas Bronzini rend hommage à Serge Reggiani, dans un récit musical mis en scène par Guy Cimino.



PORTO-VECCHIO

■ ENSEMBLE

Le 11 février, 21h. Centre culturel.

☎ 04 95 70 99 96 & www.porto-vecchio.fr

Au même titre qu'on se demande si l'amitié homme femme existe, l'amitié homo-hétéro existe-t-elle vraiment? C'est l'histoire de deux potes... Que proposent Pierre Palmade et Max Boublil à l'issue d'une résidence « création/tour de chauffe » à Porto-Vecchio.



■ VOCE VENTU

Le 4 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58 & www.ot-portovecchio.com

Créé en 1995, par un groupe d'amis issus pour la plupart de la « Scola di cantu » de Natale Luciani, le groupe vient de sortir son dernier album, *Ci sera sempre un cantu*. Organisé par l'associu I Baroni, le concert sera précédé d'une veghja nustrali.



a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!



**AGIR
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE
EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 1 200€*
JUSQU'AU 5 MARS 2017

Conditions sur corse-energia.fr

*Pour l'achat d'un poêle à bois ou granulés d'une valeur minimale de 2 500€ TTC hors frais de pose et chez les partenaires Agir Plus participants à l'opération.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.